

18/12/2023

Loi immigration : jour J pour la commission mixte paritaire

UNE COMMISSION mixte paritaire réunissant sept députés et sept sénateurs doit décider lundi du sort du projet de loi immigration. Mais les tractations vont bon train depuis mercredi entre la droite et le gouvernement, et des points de compromis semblent déjà se dessiner.

Aide médicale d'État

Le texte des sénateurs prévoyait de transformer cette AME, qui permet aux étrangers en situation irrégulière d'avoir accès à une offre de soins, en Aide médicale d'urgence (AMU).

Plusieurs ministres, à l'unisson du monde médical, ont dès le départ manifesté une très forte opposition à cette réforme, et le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin avait estimé qu'il s'agissait d'un cavalier législatif, c'est-à-dire d'une mesure sans rapport direct avec le texte et pouvant à ce titre être censurée par le Conseil constitutionnel.

La droite et le gouvernement semblent s'être accordés sur le fait de sortir ce sujet du texte, à condition que le gouvernement présente rapidement un projet de loi distinct sur la question.

« Je crois que c'est l'accord dans lequel on est, un texte Immigration sans l'AME » mais « qui sera discuté à partir du mois de janvier », a dit M. Darmanin sur BFMTV hier.

Régularisation des sans-papiers

Une disposition phare du texte, et l'une des plus controversées, prévoit la régularisation de certains travailleurs sans-papiers dans les métiers en tension. La version sortie du Sénat laisse aux préfets leur pouvoir « discrétionnaire » sur le sujet.

« Nous sommes attachés à cet article, il n'y a aucune raison qu'on le modifie », a déclaré le président du groupe Union centriste au Sénat Hervé Marseille. Le gouvernement aurait accepté de lâcher du lest, même si le diable se cachera dans le détail. « On essaye de négocier que ce soit automatique en cas de non réponse du préfet : il ne faut pas emboliser



→ La Commission mixte paritaire de sept députés et sept sénateurs doit se réunir aujourd'hui à partir de 17 h au Palais-Bourbon, prélude à un vote mardi dans les deux chambres en cas d'issue positive.

les préfectures », a glissé une source parlementaire Renaissance.

Le ministre de l'Intérieur a laissé entendre dimanche que le blanc-seing de l'employeur pourrait ne plus être nécessaire pour que les sans-papiers fassent leur demande. Le préfet « pourra régulariser notamment des personnes qui veulent être régularisés mais dont l'employeur se refuse à accorder la régularisation », a-t-il dit.

Déchéance de nationalité

Le gouvernement aurait donné son accord pour inscrire une mesure de déchéance de nationalité pour les binationaux auteurs de crimes contre les forces de l'ordre. « Ça ne me gêne pas », a affirmé le président du MoDem François Bayrou. Proposée par François Hollande après les attentats de novembre 2015, l'extension de la déchéance de nationalité avait suscité des mois de polémique avant d'être abandonnée.

L'exécutif serait par ailleurs ouvert à une mesure exigeant des jeunes nés en France de parents étrangers qu'ils manifestent leur volonté d'acquiescer la nationalité française pour l'obtenir.

Hébergement d'urgence

Selon des sources concordantes, la droite aurait donné son accord à l'interdiction de l'enfermement des mineurs

dans les centres de rétention administratif (CRA). Elle aurait également accepté de maintenir le droit à un hébergement d'urgence pour les personnes faisant l'objet d'une Obligation de quitter le territoire français

(OQTF).

Allocations

Une mesure continue d'alimenter de vifs débats : la question des prestations sociales versées aux étrangers en situation régulière. Le texte du Sénat prévoit de leur imposer cinq ans de résidence pour pouvoir bénéficier d'allocations comme l'aide personnalisée au logement (APL) ou les allocations familiales.

« On n'est pas favorable à cet article, après il faut faire un pas », a affirmé M. Darmanin à ce sujet, évoquant des discussions sur la durée de résidence requise, l'exclusion éventuelle des handicapés, un régime différent pour « ceux qui travaillent » et « ceux qui ne travaillent pas ». « C'est un principe qui a été acté : cinq ans pour ceux qui ne travaillent pas », a dit M. Ciotti.

Autre mesure, contestée par le MoDem: la mise en place d'une « caution » pour les étudiants étrangers. « On discute d'une rédaction », selon Eric Ciotti.

Toujours pas d'accord avec la droite

« À ce stade, on ne peut pas parler d'accord » : Les Républicains (LR) maintenaient hier soir une forte pression sur l'exécutif quant au devenir du projet de loi immigration, à la veille de la réunion de la commission mixte paritaire qui doit décider de son sort.

Deux heures et demie de réunion dimanche soir à Maignon n'ont pas encore permis à Élisabeth Borne de conclure un accord avec la droite, en position de force depuis le rejet du texte sans examen lundi à l'Assemblée.

Ceci alors que la Commission mixte paritaire de sept députés et sept sénateurs doit se réunir lundi à partir de

17h00 au Palais-Bourbon, prélude à un vote mardi dans les deux chambres en cas d'issue positive.

Interrogé par l'AFP au sortir de la réunion, le patron des Républicains (LR) Éric Ciotti a dit attendre une « rédaction nouvelle » sur plusieurs points du texte et assorti ces demandes de plusieurs exigences politiques.

Élisabeth Borne s'est ensuite entretenue avec plusieurs ministres et membres de sa majorité parlementaire, sommés de s'accorder avec LR pour éviter une crise politique. « Ça avance bien », a déclaré à l'issue le président du groupe Renaissance Sylvain Maillard.

Dimanche soir, M. Ciotti a dit attendre un « courrier qui doit être adressé au président du Sénat (le LR Gérard Larcher, NDLR) sur le calendrier d'une réforme de l'AME » que la droite entend « voir réalisée au début de l'année 2024 ».

Dans La Tribune dimanche, le chef de file des députés PS, Boris Vallaud, a appelé « tous les humanistes de la macronie à la raison et à la cohérence » en rejetant le texte.

Pour le Rassemblement national, Jordan Bardella a réaffirmé hier son opposition à toute mesure de régularisation, y compris restreinte par la réécriture du Sénat.